

Conditions générales (CG) de l'Oberaletschhütte

1 Champ d'application

Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent à toutes les réservations effectuées à l'Oberaletschhütte et se fondent sur le règlement Cabanes et infrastructure du CAS.

2 Contrat d'hébergement et réservation

2.1 Le contrat d'hébergement est conclu directement et exclusivement entre la personne qui effectue la réservation (ci-après dénommée l'hôte) et le gardien responsable de la cabane.

2.2 La réservation de places de couchage et de la demi-pension devient contraignante pour les deux parties dès qu'elle est confirmée oralement ou par écrit. Les présentes CG entrent en vigueur avec chaque confirmation.

2.3 Lors de la réservation de places de couchage à l'Oberaletschhütte par l'intermédiaire du système de réservation en ligne des cabanes (OHRS), la saisie des données de la carte de crédit est obligatoire.

3 Conditions d'annulation / frais de non-présentation

3.1 Les annulations, modifications et reports de réservations sont possibles gratuitement jusqu'à 12 h (midi) au plus tard la veille de l'arrivée, via l'OHRS ou par téléphone.

3.2 En cas d'annulation ou de report non signalé ou signalé trop tard, ou en cas de modification tardive du nombre de personnes, le gardien est autorisé à débiter des frais sur la carte de crédit enregistrée. Les conditions d'annulation de l'Oberaletschhütte sont les suivantes :

- | | |
|--|------------------------------------|
| • Jusqu'à 12 h (midi) la veille de l'arrivée | Gratuit |
| • Dès 12 h (midi) la veille de l'arrivée | CHF 45 par personne et par nuit |
| • Dès 12 h (midi) le jour de l'arrivée | Totalité de la prestation réservée |
| • Dès 8 h la veille de l'arrivée pour les groupes de plus de 7 personnes | CHF 45 par personne et par nuit |

Ce délai est utile au gardien afin de préparer les repas à l'avance et d'informer les personnes sur la liste d'attente, de manière à ne pas perdre de nuitées.

Les prévisions météorologiques sont suffisamment claires dans ce délai. Une annulation due aux conditions météorologiques ne relève donc pas d'un cas de force majeure au sens de l'art. 3.3.

Nous vous remercions de votre compréhension et du respect de ces délais.

3.3 Les frais prévus à l'article 3.2 sont réduits si le client prouve par écrit, justificatifs à l'appui (certificat médical, etc.), que l'arrivée est impossible en raison d'un cas de force majeure (accident ou maladie). Dans ce cas, les frais d'annulation ne sont facturés qu'à partir de 9 h le jour de l'arrivée.

3.4 Les art. 3.1, 3.2 et 3.3 s'appliquent également en cas de départ anticipé.

4 Résiliation par le gardien

Le gardien de l'Oberaletschhütte peut résilier le contrat dans les cas suivants :

- Force majeure ou autres circonstances dont le gardien n'est pas responsable.
- L'hôte enfreint gravement le règlement des cabanes du CAS pendant son séjour.
- Le but ou le motif du séjour est contraire à la loi.

En cas de résiliation par le gardien pour l'un des motifs précités, l'hôte ne peut prétendre à aucuns dommages-intérêts.

L'indemnisation des prestations réservées reste en principe due dans le cadre des conditions d'annulation, sauf en cas de force majeure.

5 Obligation de présenter un justificatif

5.1 Les tarifs de nuitée réduits accordés aux membres du CAS et aux membres d'organisations bénéficiant de la réciprocité ne sont octroyés que sur présentation d'une carte de membre valable.

5.2 La nuitée gratuite des guides de montagne dans l'exercice de leur profession n'est accordée que sur présentation de la carte UIAGM valable et de la carte de membre du CAS ou d'une organisation bénéficiant de la réciprocité.

6 Paiement

6.1 Les frais de nuitée et de consommation doivent être réglés au plus tard le jour du départ.

6.2 Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF), TVA comprise. Nous nous réservons le droit de modifier les prix.

6.3 Une commission de 1,5 % est perçue pour les paiements par carte. Elle sert à couvrir les frais liés à ce mode de paiement.

6.4 Les paiements en euros ne sont pas acceptés.

6.5 Lorsque la cabane n'est pas gardiennée, les frais de nuitée (abri/local d'hiver) doivent être payés dans un délai de 10 jours, en espèces dans la caisse prévue à cet effet, par virement bancaire ou par Twint.

7 Exclusion de responsabilité

Tous les renseignements écrits ou oraux fournis par le gardien de l'Oberaletschhütte (par exemple sur les conditions des courses, la situation avalancheuse et météorologique, le choix des itinéraires, etc.) sont donnés avec le plus grand soin, en toute bonne foi et sur la base de l'expérience. Le gardien de l'Oberaletschhütte ne peut toutefois en garantir l'exactitude. Toutes les décisions concernant les courses, les itinéraires, etc. relèvent de la responsabilité de l'hôte. Toute responsabilité du gardien de l'Oberaletschhütte et du CAS pour des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation de ces renseignements est exclue.

8 Droit applicable et for

Les présentes conditions générales de l'Oberaletschhütte sont soumises au droit suisse. Le for est la commune où se situe la cabane.

Oberaletschhütte / 21.08.2026

Le gardien Dominik Frei